

CONDITIONS D'UTILISATION DU PORTAIL CLIENTS

Version 1 du 9 mars 2026

En utilisant le portail clients ainsi que les fonctions, services, informations, documents, etc. qu'il contient ou qu'il décrit, vous acceptez les conditions d'utilisation ci-après et confirmez que vous avez lu les dispositions de protection des données de SQTS, que vous retrouverez à l'adresse ([Dispositions de protection des données de Migros](#)).

1. Domaine d'application

Les présentes conditions d'utilisation s'appliquent à l'utilisation du portail clients exploité par «Swiss Quality Testing Services» (ci-après «SQTS», une direction de la Fédération des coopératives Migros, Limmatstrasse 152, case postale, 8031 Zurich) sur le domaine <https://web.sqts.ch> («portail») ainsi qu'à l'ensemble des actes juridiques posés par l'intermédiaire de ce portail. Les présentes conditions d'utilisation sont réputées acceptées dès l'utilisation du portail/l'accès à des informations sur le portail.

L'utilisation du portail est gratuite. L'utilisation du portail est réservée aux personnes morales et aux personnes physiques âgées d'au moins 18 ans faisant déjà partie de la clientèle de SQTS, c'est-à-dire qui ont déjà fait appel aux services de SQTS.

2. Services et rôle de SQTS

Le portail est une plateforme fournie par SQTS. Ses applications et prestations permettent aux utilisateurs d'introduire des demandes au format électronique auprès de SQTS, de vérifier l'état de leurs commandes et factures et de consulter les rapports d'analyse générés par SQTS dans le cadre de leurs commandes.

En ce qui concerne l'ensemble des mandats à SQTS dans le cadre des examens, analyses et autres services de SQTS, la dernière version des conditions générales de vente de SQTS, qui peuvent être consultées à l'adresse [CGV SQTS](#), sont d'application.

3. Processus d'enregistrement

L'enregistrement est réservé à la clientèle existante de SQTS. Les clientes et les clients qui souhaitent s'enregistrer dans le but d'utiliser le portail doivent en faire la demande par e-mail auprès des responsables clientèle SQTS. SQTS examine la demande à sa discrétion. L'enregistrement n'est possible qu'avec une adresse e-mail.

En outre, si la cliente ou le client est une personne morale (entreprise), les dispositions suivantes sont aussi d'application: Une adresse e-mail professionnelle est nécessaire pour le premier enregistrement d'un compte client sur le portail. Si la cliente ou le client ne souhaite pas utiliser une adresse e-mail professionnelle, mais bien une adresse e-mail provenant d'un fournisseur public (p. ex. bluewin, gmx, gmail, etc.) ou une adresse partagée (par ex. info@muster.ch) pour son inscription, la cliente ou le client doit faire parvenir à SQTS une confirmation écrite de sa direction générale confirmant que la personne introduisant la demande a l'autorisation de demander un compte client sur le portail au nom de l'entreprise avec une adresse e-mail personnelle concrète provenant d'un fournisseur public et que l'entreprise SQTS sera informée sans délai de la révocation de l'autorisation de ladite adresse e-mail et, en conséquence, de la révocation de l'accès de cette adresse e-mail au compte client sur le portail. La confirmation par la direction générale doit être faite par l'intermédiaire du formulaire SQTS, qui peut être obtenu auprès de la conseillère ou du conseiller SQTS en charge.

En cas d'approbation d'une demande, SQTS informe la cliente ou le client, ouvre un compte client sur le portail au nom de la cliente ou du client et lui fait parvenir les coordonnées d'accès ainsi qu'un mot de passe initial par l'intermédiaire de l'adresse e-mail communiquée par la cliente ou le client. L'accès au compte client sur le portail est protégé par une authentification à deux facteurs: pour accéder au compte, il faut un mot de passe et un code qui est envoyé à l'adresse e-mail personnelle communiquée par la cliente ou le client.

Pour obtenir un accès au compte client sur le portail, la cliente ou le client doit accepter les présentes conditions d'utilisation lors du premier accès au compte. En outre, la cliente ou le client doit également modifier le mot de passe initial pour définir un mot de passe propre lors du premier accès au compte.

Si la cliente ou le client est une personne morale (entreprise), elle peut introduire auprès de la conseillère ou du conseiller SQTS compétent-e une demande d'autorisation d'accès au compte client sur le portail pour les collaboratrices, les collaborateurs et/ou les autres personnes autorisées à y accéder par l'entreprise (p. ex. apprentis, consultants). En cas d'approbation de la demande, SQTS informe la cliente ou le client et les utilisateurs récemment enregistrés et envoie à ces derniers leurs coordonnées d'accès ainsi qu'un mot de passe initial par l'intermédiaire de l'adresse e-mail communiquée par la cliente ou le client. Du reste, l'enregistrement et le processus du premier accès au compte sont identiques au processus d'enregistrement d'une nouvelle cliente ou d'un nouveau client. Les personnes enregistrées qui ne sont pas elles-mêmes clientes de SQTS (p. ex. collaboratrices et collaborateurs de sociétés clientes), mais qui sont enregistrées pour accéder à un compte client sur le portail au nom d'une personne morale (entreprise) sont appelées ci-après «utilisateurs enregistrés». La cliente ou le client et ses utilisateurs enregistrés sont appelés collectivement «utilisateurs» ci-après.

Dietikon

Lerzenstrasse 16
CH-8953 Dietikon
Tél. +41 (0) 58 577 11 11
info@sqts.ch
www.sqts.ch

St. Aubin

Route de la Petite Glâne 28
CH-1566 St-Aubin
Tél. +41 (0) 58 577 11 11
info@sqts.ch
www.sqts.ch



4. Légitimation et identification

L'accès technique au compte client sur le portail se fait via un terminal (équipement utilisé, en ce compris les appareils mobiles comme les tablettes et les smartphones) des utilisateurs. Une fois les moyens de légitimation ci-après saisis afin de prouver l'autorisation d'accès au portail, l'utilisateur obtient un accès au compte client de la cliente ou du client sur le portail. Sont actuellement considérés comme moyens de légitimation:

- a) l'adresse e-mail communiquée par la cliente ou le client à SQTS dans le cadre du processus d'enregistrement et
- b) le mot de passe personnel sélectionné par l'utilisateur ainsi que
- c) le code d'authentification communiqué par e-mail à l'utilisateur à chaque accès au compte.

SQTS se réserve le droit d'adapter ou de modifier à tout moment le processus de légitimation et les moyens de légitimation pour des raisons objectives. SQTS en informera les utilisateurs de manière appropriée.

Toute personne s'identifiant au sens du chiffre 4 des présentes conditions d'utilisation a l'autorisation de SQTS d'utiliser le compte client sur le portail. Il en va de même pour les adresses électroniques partagées. SQTS pourra donc, sans contrôle ultérieur des autorisations de cette personne, p. ex. consulter les rapports d'analyse et factures sauvegardés et accepter des mandats de cette personne. Cette disposition s'applique même si cette personne n'est pas l'utilisateur effectif. Les déclarations et les actes posés dans le cadre de l'utilisation du compte client sur le portail à l'aide des moyens de légitimation ou ceux des utilisateurs enregistrés seront reconnus par la cliente ou le client sans réserve. Ces déclarations et actes sont contraignants tant pour la cliente ou le client que pour les utilisateurs enregistrés. Toutes les communications et tous les mandats transmis de cette manière à SQTS sont considérés comme ayant été rédigés et approuvés par la cliente ou le client. SQTS peut refuser l'exécution de mandats et d'autres services en cas de doutes justifiés, particulièrement pour des raisons de sécurité, et exiger que les utilisateurs prouvent leur légitimité d'une autre manière.

SQTS peut partir du principe que toutes les communications et/ou tous les mandats proviennent de la cliente ou du client ou de ses utilisateurs enregistrés lorsque ces communications et/ou mandats sont réalisés sur le compte client du portail par des personnes qui se sont connectées à l'aide des moyens de légitimation de la cliente ou du client ou de ses utilisateurs enregistrés. Il en va de même pour les adresses électroniques partagées. SQTS aura l'autorisation de contacter la cliente ou le client par le même canal de communication. SQTS n'aura aucune obligation de procéder à une identification plus poussée de l'expéditeur ou du destinataire.

5. Obligations des utilisateurs

Il est interdit aux utilisateurs de se comporter de manière abusive et/ou de sauvegarder, distribuer ou permettre l'accès à des produits illégaux de quelque manière que ce soit via les services du portail.

La cliente ou le client s'engage, dans son propre intérêt, à veiller à ce que les données saisies et enregistrées sur son compte client sur le portail soient correctes et exhaustives. La cliente ou le client est responsable des conséquences potentielles de la saisie et de l'enregistrement de données incorrectes et/ou incomplètes. La cliente ou le client peut modifier, compléter ou archiver ces données à tout moment. De même, la cliente ou le client peut donner à ses utilisateurs enregistrés le droit de consulter et de modifier ses données sur le compte client du portail. La cliente ou le client peut demander à SQTS d'enregistrer de nouveaux utilisateurs. La cliente ou le client a l'obligation de gérer les utilisateurs enregistrés sur son compte client du portail et, au besoin, d'archiver les utilisateurs enregistrés, p. ex. lorsque les utilisateurs enregistrés quittent l'entreprise cliente ou lorsqu'ils perdent l'autorisation d'accéder au compte client du portail pour d'autres raisons. La clientèle doit s'assurer que seules les personnes autorisées peuvent accéder à son compte client du portail (cela vaut en particulier aussi pour les adresses e-mail partagées). La cliente ou le client sera responsable de toutes les conséquences résultant d'une violation de ces obligations. L'archivage d'utilisateurs enregistrés par la cliente ou le client révoque l'autorisation d'accès de cet utilisateur enregistré au compte client du portail et ce dernier n'aura plus la possibilité d'accéder au compte client du portail.

Si la cliente ou le client ou ses utilisateurs enregistrés saisissent ou modifient les données d'autres personnes sur le compte client du portail, le consentement explicite préalable de toutes les personnes concernées doit être obtenu, à moins qu'ils n'y soient pas autorisés par la loi.

La cliente ou le client et ses utilisateurs enregistrés s'engagent à garantir la confidentialité de leurs moyens de légitimation servant à l'accès au compte client du portail, à ne pas les communiquer à des tiers ou les rendre accessibles à des tiers de toute autre manière et à les protéger contre toute utilisation abusive par des personnes non autorisées. En cas d'adresses e-mail partagées, il est de la responsabilité de la clientèle de s'assurer que seules les personnes autorisées ont accès aux moyens de légitimation et que les obligations prévues par les présentes conditions d'utilisation sont respectées. La cliente, le client et ses utilisateurs enregistrés s'engagent à modifier immédiatement le mot de passe initial communiqué par SQTS dans le cadre du processus d'enregistrement. Ils s'engagent à sélectionner un mot de passe sécurisé qui ne se compose pas de combinaisons faciles à déterminer (p. ex. date de naissance, n° de plaque d'immatriculation). SQTS décline toute responsabilité quant aux conséquences liées à la publication des données d'accès.

Si la cliente, le client ou ses utilisateurs enregistrés craignent que des tiers non autorisés aient obtenu un de leurs moyens de légitimation, la cliente, le client ou ses utilisateurs

enregistrés s'engagent à remplacer ou à modifier immédiatement les moyens de légitimation. Lorsque cela n'est pas possible, la cliente, le client ou ses utilisateurs enregistrés informeront immédiatement SQTS et demanderont le blocage immédiat de l'accès concerné au compte client du portail. Si la clientèle est une entreprise, il incombe à la direction de faire bloquer immédiatement ces accès (ceci vaut également pour les adresses e-mail de fournisseurs publics tels que bluewin, gmx, gmail, etc. et les adresses e-mail partagées).

SQTS se réserve le droit de refuser l'accès au compte client du portail au client et/ou à ses utilisateurs enregistrés à tout moment et sans préavis, pour autant que SQTS soupçonne une violation des dispositions susmentionnées.

6. Droits de propriété intellectuelle et autres droits

Tous les droits de propriété intellectuelle et tous les autres droits sur le portail, comme les marques, les noms, les titres, les logos, les images, les designs, les textes et le reste du matériel reviennent exclusivement à SQTS ou à ses partenaires contractuels. Aucun droit (droit d'utilisation, droit immatériel, etc.) n'est acquis par le fait de consulter, de télécharger ou de copier le contenu du portail. La reproduction (complète ou partielle), la transmission (électronique ou par d'autres moyens), la modification, la mise en réseau ou l'utilisation du portail à des fins de publication ou dans des buts commerciaux sont interdites sauf accord préalable écrit de SQTS.

7. Exclusion de responsabilité

Les informations publiées sur le portail peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis. SQTS décline toute responsabilité (explicite ou tacite) quant à l'exactitude, à l'exhaustivité et à l'actualité des informations publiées sur le portail.

Les services et informations sur le portail sont mis à disposition dans le cadre des capacités techniques, opérationnelles et financières de SQTS. Le fonctionnement sans interruptions et sans défauts du portail n'est pas garanti. SQTS se réserve le droit d'arrêter et/ou de modifier toutes les offres figurant sur le portail à tout moment.

SQTS décline toute responsabilité (en ce compris la responsabilité de ses auxiliaires, collaborateurs, fournisseurs, sous-traitants) vis-à-vis de toutes les revendications découlant de l'utilisation du portail dans la mesure où la loi le permet, en particulier pour les dommages découlant d'erreurs de transfert, de défauts techniques, d'interruptions ou de pannes.

Les dommages résultant de l'utilisation abusive de leurs moyens de légitimation et/ou de ceux de leurs utilisateurs enregistrés (par exemple en cas d'accès illicite par des tiers) et/ou en rapport avec l'utilisation d'adresses e-mail partagées sont à la charge du client. De même, la clientèle assume les conséquences résultant d'une violation des présentes conditions d'utilisation par elle-même et/ou ses utilisateurs inscrits et/ou l'utilisation d'adresses e-mail partagées.

8. Cessation

Si des liens du portail mènent au site Web de tiers, SQTS décline toute responsabilité quant à l'exactitude, à l'exhaustivité et à la légalité des contenus de ces sites Web.

SQTS pourra, à tout moment, sans préavis et sans justification, bloquer ou supprimer le compte de la cliente ou du client ou l'accès de ses utilisateurs sur le portail.

La cliente ou le client aura également le droit de supprimer ou de demander la suppression de son compte client sur le portail à tout moment et sans préavis.

9. Transmission des données par Internet

Dans la mesure où il constitue un réseau ouvert accessible à quiconque, Internet ne saurait offrir un environnement sécurisé. Bien que la transmission des données individuelles s'effectue en principe sous une forme cryptée, cette procédure ne vaut potentiellement ni pour l'expéditeur ni pour le destinataire. SQTS décline toute responsabilité quant à la sécurité des données durant leur transfert via Internet.

10. Protection des données

Le traitement des données personnelles en rapport avec le portail est soumis à la déclaration de protection des données du groupe Migros. La déclaration de protection des données explique la façon dont Migros traite les données personnelles, notamment en rapport avec le portail, et contient en particulier des indications sur le but dans lequel les données personnelles seront traitées, si elles seront transmises à l'intérieur du groupe Migros, et quels sont les droits des personnes concernées relatifs à leurs données personnelles. La déclaration de protection des données peut actuellement être consultée en ligne sur [Dispositions sur la protection des données de Migros](#). En utilisant le portail, les utilisateurs acceptent le traitement de leurs données personnelles conformément à la déclaration de protection des données.

SQTS et les entreprises du groupe Migros associées transmettent aux utilisateurs des informations et des offres propres et d'autres entreprises du groupe Migros ainsi que d'entreprises partenaires, p. ex. sous forme d'e-mails et de brochures publicitaires. En se connectant pour la première fois au compte client du portail, les utilisateurs acceptent que les messages correspondants puissent également être transmis par voie électronique.

Ces messages et leur envoi peuvent également être personnalisés afin de ne transmettre aux participant-es que les informations susceptibles de les intéresser. Cela s'applique en particulier aux communications et aux notifications du système qui, dans le cadre des présentes conditions d'utilisation, font partie intégrante de l'utilisation du compte client du portail en tant que prestations personnalisées. Afin d'offrir aux utilisateurs une expérience d'utilisation la plus personnalisée possible, SQTS peut évaluer les données comportementales et transactionnelles en même temps que les données personnelles déjà disponibles. De plus amples informations sur ce profilage ainsi que sur les droits des utilisateurs figurent également dans la déclaration de protection des données de Migros.

11. Accès en lecture pour d'autres sociétés

Si la clientèle souhaite accorder à d'autres sociétés un accès avec droit de lecture (c'est-à-dire en lecture seule, sans autorisation de passer des ordres ou de faire des déclarations, ci-après «accès en lecture seule») à son compte client du portail SQTS, elle doit remettre à SQTS une confirmation écrite de sa direction attestant que la société qui y est mentionnée doit être inscrite pour un accès en lecture seule au compte client du portail, avec les collaborateurs et les adresses e-mail professionnelles mentionnées (ci-après société et collaborateurs mentionnés, ensemble «société») et que SQTS est autorisé à fournir un accès en lecture seule à la société mentionnée avec l'adresse e-mail mentionnée. Pour le reste, le processus d'inscription et de première connexion est identique à celui pour les utilisateurs inscrits. La société doit accepter les présentes conditions d'utilisation lors de sa première connexion et est considérée comme un utilisateur enregistré conformément aux présentes conditions d'utilisation.

La clientèle prend acte du fait que l'octroi d'un accès en lecture à la société permet à cette dernière de prendre connaissance de toutes les informations et données contenues dans le compte client du portail de la clientèle (par ex. rapports d'analyse, factures) et que SQTS n'assume aucune responsabilité pour le comportement de la société. La clientèle est tenue d'informer SQTS par écrit, suffisamment à l'avance, lorsque l'autorisation de la société avec l'adresse e-mail mentionnée n'est plus valable et que, par conséquent, SQTS doit supprimer l'accès en lecture de la société avec l'adresse e-mail mentionnée. La cliente ou le client sera responsable de toutes les conséquences résultant d'une violation de ces obligations.

L'exclusion de responsabilité selon le chiffre 7 des présentes conditions d'utilisation s'applique également en relation avec les accès en lecture de sociétés selon le présent chiffre 11.

12. Modification/complément des conditions d'utilisation

SQTS se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions d'utilisation. En cas de modification des conditions d'utilisation, il sera demandé aux utilisateurs d'accepter à nouveau la version modifiée des conditions d'utilisation.

13. Dispositions finales

Les présentes conditions d'utilisation sont soumises au droit suisse.

Dans la mesure où la loi le permet, le for compétent pour tous les litiges résultant des présentes conditions d'utilisation est la ville de Zurich.

Même si certaines dispositions sont rendues inopérantes, les autres dispositions des présentes conservent leur validité.